

**ADHÉSIF COSMOFEN 345**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 1 de 8

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

**SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur du produit** : **ADHÉSIF COSMOFEN 345**

**Code(s) du produit** : Adhésif.

**Usage du produit** : Adhésif utilisé dans la construction de fenêtre en PVC.

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**

**Ferco Ferrures de bâtiment**

2000, rue Berlier  
Laval, QC, Canada  
H7L 4S4

**No de téléphone d'information**

: (514) 973-1437

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Pas disponible.

**Nom et adresse du fabricant:**

Consulter le fournisseur

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification pour SIMDUT:  
Catégorie B2 (Liquides Inflammable);  
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques);  
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:

Liquide inflammable;  
Risque aigu pour la santé;  
Risque chronique pour la santé.

**Aperçu des urgences** : Pâte. Diverses couleurs. Odeur caractéristique.  
AVERTISSEMENT! Liquide inflammable. La vapeur risque de causer un incendie instantané! Peut être nocif par inhalation. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Peut être mortel en cas d'ingestion - peut entrer dans les poumons et causer des lésions. IRRITANT. Provoque une irritation des yeux. Risque de causer une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales. Possibilité de danger pour la reproduction. Contient une matière qui risque de causer des effets nocifs pour la reproduction selon des données animales. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :**

**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

*Inhalation* : Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'oedème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

*Peau* : Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Le produit risque d'être absorbé.

*Yeux* : Risque de causer une irritation de modérée à grave. Les symptômes incluent la douleur, des rougeurs et le larmolement.

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 2 de 8

**Ingestion** : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

### Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

**Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants** : Tératogène potentiel. Substance potentiellement toxique pour le système reproducteur. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

### Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	30.00 - 50.00
Phtalate de diisobutyle	84-69-5	1.00 - 5.00
xylène	1330-20-7	10.00 - 15.00
<b>Les composants suivants sont uniquement présents en partie de l'ingrédient Xylène:</b>		
éthylbenzène	100-41-4	1.00 - 5.00

Note: L'éthylbenzène n'est pas intentionnellement ajouté à ce produit.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

**Inhalation** : Déplacer immédiatement la personne ayant subi l'exposition à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

**Contact avec la peau** : Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Laver la région affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Appeler un médecin.

**Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Ce produit est un dépresseur du SNC.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Liquide inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

: Liquide Inflammable Classe IB

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

### Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

: N'est pas sensé être sensible aux impacts. Le produit peut accumuler l'électricité statique. Les mélanges de vapeur et d'air à des concentrations correspondant à l'échelle d'inflammabilité peuvent s'enflammer suite à une décharge statique avec suffisamment d'énergie.

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 3 de 8

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone et mousse. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

### Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Durant un incendie, des gaz irritants toxiques risquent de se produire durant la décomposition thermique ou la combustion. Éviter d'entrer dans un secteur d'incendie sans une protection adéquate. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Aldéhydes; Hydrocarbures; oxydes d'azote (NOx); autres composés organiques non identifiés.

### Évaluation NFPA

- |                 |             |                |                       |                       |
|-----------------|-------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| 0- Aucun risque | 1- Mineur   | 2- Modéré      | 3- Grave              | 4- Menace pour la vie |
| Santé: 2        | Incendie: 3 | Instabilité: 0 | Autres dangers: aucun |                       |

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

### Nettoyage des déversements

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Retirer les matières combustibles. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthyléthylcétone (5000 lbs / 2270 kg); xylène (100 lbs / 45,4 kg); éthylbenzène (1000 lbs / 454 kg).

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manutention sécuritaire** : Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Mettre à la terre tout l'équipement de transfert de contenants. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêchez l'accumulation des vapeurs. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 4 de 8

### Exigences en matière d'entreposage

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Entreposer à l'écart de la lumière du soleil. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Conserver le récipient bien fermé. Le secteur d'entreposage devrait être construit de matériaux résistants au feu. Pour l'entreposage à grande échelle, utiliser un système de ventilation mis à la terre et antiétincelles, de l'équipement homologué antidéflagrant et de systèmes électriques intrinsèquement sécuritaire. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Durée moyenne de conservation : 12 mois (si entreposé dans les contenants originaux qui n'ont pas été ouverts et qui sont fermés hermétiquement).  
Température de stockage recommandée: 15 - 25°C (59 - 77°F).

**Substances incompatibles** : Oxydants; Acides; Bases; Composés halogénés.

### Matériaux d'emballage spéciaux

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Ingrédients	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Méthyl éthyl cétone	200 ppm	300 ppm	200 ppm	P/D
Phtalate de diisobutyle	P/D	P/D	P/D	P/D
xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm	P/D
<b>Les composants suivants sont uniquement présents en partie de l'ingrédient Xylène:</b>				
éthylbenzène	100 ppm	125 ppm	100 ppm	P/D

### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Une ventilation à la source est préférable afin de prévenir la dispersion des contaminants dans le secteur de travail.

### Protection respiratoire

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

### Protection de la peau

- : Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau.

### Protection des yeux/du visage

- : Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou avec un écran facial.

### Autre équipement de protection

- : Dépendant des conditions d'utilisation, des chaussures de sécurité et plus de vêtements de protection risque d'être une nécessité. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

### Considérations générales d'hygiène

- : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** : pâte **Apparence** : Diverses couleurs.

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 5 de 8

<b>Odeur</b>	: caractéristique	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: P/D	<b>Densité relative</b>	: 1,01
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Insoluble.
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 400°C (752°F)
<b>Point d'éclair</b>	: - 4°C (25°F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: Non rapporté.	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Risque de produire des peroxydes explosifs durant une exposition continue à l'air et à la chaleur. Hydrolyse lentement en conditions d'alcalinité et d'acidité faibles.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles, l'électricité statique et l'équipement électrique. Éviter une exposition directe au soleil.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Peroxydes. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central. Foie; Reins.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : OUI <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<b>Composants</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
	<b>inh, rat</b>	<b>(Orale, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Méthyl éthyl cétone	11 300 ppm	2740 mg/kg	6480 mg/kg
Phtalate de diisobutyle	P/D	10 400 mg/kg	P/D
xylène	6350ppm	4300 mg/kg	12 180 mg/kg
<b>Les composants suivants sont uniquement présents en partie de l'ingrédient Xylène:</b>			
éthylbenzène	4000 ppm	3500 mg/kg	15 380 mg/kg

<b>Statut de cancérogène</b>	: Contient de l'éthylbenzène. L'éthylbenzène est classé comme cancérogène (Group 2B) par IARC et (Category A3) par ACGIH. L'éthylbenzène est un composant du xylène.
<b>Effets sur la reproduction</b>	: Contient du phtalate de diisobutyle. Le phtalate de diisobutyle peut entraîner des effets nocifs pour l'appareil génital mâle, selon les données d'expérimentation animale.

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 6 de 8

- Tératogénicité** : POSSIBLE D'ANOMALIE CONGÉNITALE. Ce produit contient du xylène. Le xylène risque de causer des effets fétotoxiques à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, basé sur des données animales. Contient du phtalate de diisobutyle. Le phtalate de diisobutyle est un tératogène.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant. L'exposition à des solvants comme le benzène, le toluène et l'éthanol (alcool) diminue le taux d'élimination du xylène du corps humain, augmentant ainsi ses effets toxiques. L'exposition au xylène combinée avec celle d'autres solvants a eu un effet additif néfaste sur l'audition des rats.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant pour la peau faible à modéré. Irritant modéré à grave pour l'oeil.
- Autres dangers importants** : La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Manipulation en vue de l'élimination

- : Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7). Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.


### Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.


## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1133	ADHÉSIFS	3	II	
<b>Canada (TMD)</b> Renseignements supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				

## ADHÉSIF COSMOFEN 345

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 7 de 8

Les États-Unis (DOT)	UN1133	Adhesives	3	II	
<b>Les États-Unis (DOT)</b>	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Référez-vous à 49 CFR 173.150 (b) et disposition spéciale 149.				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Renseignement fédéral É.-U. :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Méthyléthylcétone (5000 lbs / 2270 kg); xylène (100 lbs / 45,4 kg); éthylbenzène (1000 lbs / 454 kg).

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger immédiat (aigu) pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujéti aux exigences de notification SARA, puisqu'il contient des composants de produits chimiques toxiques en quantité supérieure aux concentrations minimales. Ce produit contient: xylène; éthylbenzène.

### Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer. Contient: éthylbenzène.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Méthyléthylcétone (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); éthylbenzène (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); xylène (CA, MA, MN, NJ, PA, RI);

### Renseignement international:

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Mélange. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

***Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.***

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : \*2                      Inflammabilité : 3                      Réactivité : 1

### **Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CA: California  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
SNC: Système nerveux central  
DOT: Department of Transportation  
LIS : liste intérieure des substances  
EPA: Environmental Protection Agency  
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

**ADHÉSIF COSMOFEN 345**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 8 de 8

Inh: Inhalation  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NFPA: National Fire Protection Association  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CInfoWeb 2010 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 5 février 2010.

<p><b>Préparée pour :</b> Ferco Ferrures de bâtiment 2000, Rue Berlier Laval, Qué (Canada), H7L 4S4 Veuillez faire parvenir toutes demandes à : Ferco Ferrures de bâtiment.</p>	
<p><b>Préparée par :</b> ICC Centre de Conformité Inc. <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	 <p>Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Ferco Ferrures de bâtiment et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment.

**Date de la préparation (jj/mm/aaaa)**

: 01/03/2010

**FIN DU DOCUMENT**